



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 13/2009 du 12 août 2009

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89
Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00
Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00
Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h46-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 13/2009 du 12 août 2009

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE**DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

PREF/DCDD/SRC/2009/0351	11/08/2009	Arrêté instituant une délégation spéciale dans la commune de CHAMPIGNY, à compter du 13 août 2009	2
-------------------------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	---

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**ARRETE n°PREF/DCDD/SRC/2009/0351 du 11 août 2009
instituant une délégation spéciale dans la commune de CHAMPIGNY, à compter du 13 août 2009**

Article 1^{er} : Il est institué dans la commune de Champigny, à compter du 13 août 2009, une délégation spéciale composée de :

- Monsieur Armand FROEHLY
- Monsieur Jean GARREAU
- Monsieur Roger LECOT

Article 2 : La délégation spéciale procédera dès le 13 août 2009 à l'élection de son président et le cas échéant de son vice-président.

Article 3 : Les pouvoirs de la délégation spéciale seront limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Ils prendront effet le 13 août 2009 et expireront de plein droit dès que le nouveau conseil municipal de Champigny sera installé.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Secrétaire général,
Jean-Claude GENEY